



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de NICE

COMMUNE DE CLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-six et le vingt-sept février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, CATAVITELLO Thierry, FAVARO Marion, LAURENT Marianne, MURAZZANO Marc, RALLON Daniel, SAMPEDRO Nathalie.

Absents non excusés : Madame BOUZIDI Yasmine, Monsieur JACOB Patrick, Monsieur PAPIER Patrick.

Nb de membres : 15

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre :

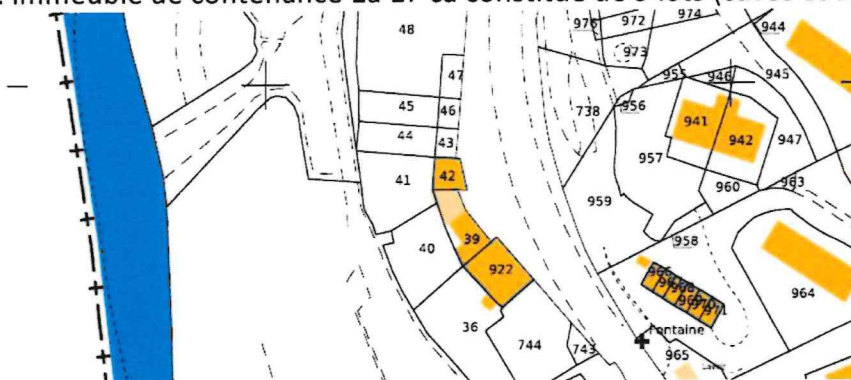
Abstention :

Délibération n° 2026-02D : Legs GEFROY

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de Mme Eveline ROLLAND, qui par testament remis à l'étude PRELY/GENEVET notaires à Levens, souhaitait léguer à la commune le bien situé au 5193 route de la Tinée, Bancairon sans condition.

Monsieur le Maire précise que ce legs concerne les parcelles :

- A 46 : anciens garages (détruits) contenances 29ca
- A 922 : immeuble de contenance 1a 17 ca constitué de 9 lots (caves et appartements)



Il rappelle également que la délibération 2025-21D actait la volonté de l'assemblée de visiter le bien avant acceptation. Cette visite a eu lieu en présence des 4 adjoints et d'autres informations ont été transmises à la commune par Me VANROYEN GENEVET.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,
Compte tenu de l'existence d'une indivision, et de l'agencement de l'immeuble,

RENONCE au legs

CHARGE Monsieur le Maire de mener les démarches nécessaires auprès de l'office notarial

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.



Le Maire

Roger MARIA

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture le 05/03/26

Et publication ou notification du 05/03/2026